

ARRETE 2025/69

DE STATIONNEMENT

RUE DE LA LOMBARDIE

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de la Société Jean LEFEBVRE - 113 rue Jean Jaurès – 78130 LES MUREAUX représentée par M. Wassim MERZOUK – mail : travauxlesmureaux@ejl.fr pour le compte de la Mairie de Guerville (Yvelines) concernant la création d'un accès parking face au n° 31 rue Saint Martin,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement dans la rue de la Lombardie,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre les travaux de terrassement d'accès au parking au niveau du n° 16 rue de la Lombardie, les places de stationnement seront interdites **du Lundi 21 juillet au Jeudi 31 juillet 2025**.

Article 2 : Les panneaux de signalisation seront à la charge, mis en place et entretenus par le pétitionnaire.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché 48h avant de part et d'autre du parking par les services techniques de Guerville. En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publicité

Article 4 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

La Gendarmerie de Septeuil
Sté Jean LEFEBVRE
Services techniques

Fait à Guerville (Yvelines), le 17 juillet 2025
Pour Mme Le Maire, l'adjoint par délégation,

M. Michel HARDY.

